

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	21.01.2019	12h30	19.105	DEAS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Jean-Luc Pieren	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
-----------------------------	--

Titre : « Pour une analyse responsable ». Engagement de frontaliers : les effets d'une situation humainement inacceptable

Contenu :

Nous demandons au Conseil d'État de compléter, par une étude objective et détaillée, l'analyse de la problématique fiscale mise à jour par la motion du groupe libéral-radical 18.192, du 1^{er} octobre 2018, Pour un « juste prix » : hausse du taux de rétrocession des travailleurs frontaliers avec la France, soit :

- analyser les effets dus à l'engagement de frontaliers sur les salaires des personnes résidant en Suisse, à court et à long termes, ainsi que les conséquences sur les entrées fiscales des personnes physiques et morales pour notre canton ;
- analyser les conséquences de l'effet « verrou » qui consiste à ce que l'engagement de frontaliers empêche ou limite l'engagement de même qu'une progression professionnelle interne des résidents ;
- analyser les effets relationnels dans le cadre de placement d'apprentis, de même que les possibilités de progression au sein de l'entreprise compte tenu de l'effet « verrou » ;
- analyser les conséquences d'un développement économique, sur France, en décalage avec l'économie locale, caractérisé par le risque de « bulle » immobilière ;
- analyser les conséquences humaines liées aux conditions de transport et d'habitat, conséquences dues à l'engagement de frontaliers ;
- analyser les conséquences sociales des « travailleurs détachés » dans le canton (dumping salarial) ;
- analyser la possibilité de pouvoir traiter les questions liées à l'engagement de frontaliers, aujourd'hui d'ordre national, sur le plan cantonal, ceci au nom du fédéralisme ; avec une priorité pour l'adaptation du taux de rétrocession des travailleurs frontaliers avec la France.

Développement (obligatoire) :

En complément de la motion du groupe libéral-radical 18.192, le Conseil d'État est prié « une fois pour toutes » de traiter les effets dus à l'engagement de frontaliers dans notre canton, et ceci sans que le débat tourne ou dévie sur des accusations de xénophobie ou autres éléments de langage ayant pour but de discréditer tout citoyen susceptible de vouloir traiter le fond de cette majeure question.

Demande d'urgence : OUI

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Jean-Luc Pieren

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :

Position du Conseil d'État :

Le Conseil d'État s'oppose au postulat. Réaliser la longue liste des études sollicitées impliquerait de mandater des tiers, tout en mobilisant parallèlement l'administration. Or, cette importante masse de travail n'aura aucune valeur ajoutée en regard de l'objectif de renégociation de l'accord fiscal, démarche qui ne saurait être engagée efficacement qu'à une échelle intercantonale, avec l'appui de la Confédération et à la faveur d'une opportunité politique. En ce sens, la motion 18.192, transformée en postulat, donne une injonction largement suffisante.